



PARTICIPATION D'UN AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) à une sortie scolaire avec nuitée(s) NOTICE EXPLICATIVE

La participation des élèves en situation de handicap aux sorties scolaires est un droit, comme pour toute autre activité scolaire. Il convient de prendre contact au plus tôt avec le service de l'école inclusive (SDEI) de votre département pour tout questionnement quant à l'accompagnement des élèves.

La participation d'un AESH à une sortie scolaire avec nuitée(s) est soumise à plusieurs conditions. Il est nécessaire d'anticiper le plus possible les formalités à accomplir. Pour les sorties avec nuitées, **prévoir un minimum de 3 semaines pour traiter la demande d'autorisation.**

Le formulaire ci-dessous doit être **complété et signé par l'AESH qui se verra remettre par l'école une copie de l'autorisation signée.**

* Dans le cadre « mention manuscrite de l'AESH », l'AESH doit formaliser, de façon manuscrite, les deux mentions suivantes :

- sa volonté propre de participer à la sortie. (Sa participation n'est en effet pas obligatoire.)
- le renoncement à demander une quelconque contrepartie financière et horaire pour sa présence lors des nuitées.

Si l'AESH suit plusieurs enfants dans une ou plusieurs écoles et/ou un collège, **le PIAL devra préalablement organiser la prise en charge des autres enfants** pendant la durée de la sortie scolaire. Les familles concernées doivent donner leur accord pour l'organisation proposée.

Le formulaire doit ensuite être transmis à l'employeur qui autorisera ou non sa participation à la sortie. Une copie signée par l'employeur sera transmise à l'école qui la conservera dans le dossier de sortie scolaire et en remettra une seconde copie à l'AESH.

REMARQUES :

Un AESH qui participe à la sortie scolaire pour l'accompagnement du ou des élève(s) handicapé(s). Il **ne peut être comptabilisé dans le taux d'encadrement** de la classe.

En ce qui concerne les sorties organisées par une classe Ulis, un AESH-co peut partir en sortie scolaire et être comptabilisé dans l'encadrement de l'ULIS concernée. Il n'est pas autorisé à partir avec une classe « ordinaire » de la même école ou d'une autre école en laissant les élèves de l'ULIS où il exerce.

La participation à la sortie induit un changement d'emploi du temps de l'AESH sur une ou plusieurs semaines constituant ainsi une modification de l'emploi du temps de l'AESH sur les semaines concernées. L'ensemble des emplois du temps devront être transmis à la DSDEN31/SDEI31/POLERH accompagnés du formulaire qui suit.



PARTICIPATION D'UN AESH
(Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) à une
sortie scolaire avec nuitée(s)

Modification temporaire de l'emploi du temps

signé entre et

Partie réservée à l'AESH

Je soussigné(e) AESH AESH-co

travaillant dans l'école* : Commune :

souhaite participer à la sortie scolaire du au

à (lieu de la sortie)

* indiquer l'école qui organise la sortie scolaire

Mention manuscrite de l'AESH : (voir notice explicative*)

« Je participe de ma propre volonté à la sortie et renonce à demander une quelconque contrepartie financière et horaire pour ma présence lors des nuitées. »

.....
.....

Date :

Signature de l'AESH :

Partie réservée au directeur de l'école ou chef d'établissement organisant la sortie

Je soussigné(e)

Fonction :

atteste que tous les contacts ont été pris avec l'école ou les écoles où travaille également l'AESH pour, le cas échéant, réorganiser son emploi du temps pendant la sortie scolaire et permettre le suivi des autres élèves dans les meilleures conditions possibles. Les parents des élèves concernés ont été avertis et ont donné leur accord à l'organisation prévue.

Date :

Signature du directeur/de la directrice ou du chef d'établissement :

Courriel de l'école : ce.031.....@ac-toulouse.fr

Partie réservée à l'IEN de circonscription ou au chef d'établissement

Je soussigné(e)

Fonction :

Avis sur la participation à la sortie de M/Mme

Favorable Défavorable

Date :

Signature et cachet :

Partie réservée à l'employeur

Je soussigné(e)

Fonction :

J'autorise la participation de M/Mme à la sortie. **La présente vaut ordre de mission sans frais.**

Je n'autorise pas sa participation à la sortie pour le motif suivant :

.....

Date :

Signature et cachet :

L'employeur conserve le document original et en transmet une copie à l'AESH et à l'école organisant la sortie.